

SIGNATURE DES CONTRATS TERRITORIAUX OCCITANIE

**«Tarbes-Lourdes-Pyrénées»
«Haute Bigorre - Pyrénées Vallées des Gaves»**

**Lundi 15 janvier 2024, 11h
Maison de la Région, Tarbes**



**DOSSIER
DE PRESSE**



La Région s'est engagée dès 2021 à mettre en œuvre, pour la période 2022-2028, une nouvelle génération de politiques contractuelles ambitieuse en poursuivant les 3 orientations politiques prioritaires qu'elle a fixées avec Occitanie 2040 et le Pacte Vert Occitanie :

FAVORISER L'ADAPTATION ET LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

RÉUSSIR ENSEMBLE LE RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL

PROMOUVOIR UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT.

Cette nouvelle politique contractuelle se traduit par la signature de contrats cadre dénommés «**Contrats Territoriaux Occitanie**», cosignés par chaque territoire, la Région et le Département.

Ces contrats d'objectifs fixent les objectifs stratégiques partagés par l'ensemble des cosignataires sur la période 2022-2028 pour :

- Promouvoir un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, garant du rééquilibrage territorial et favorisant l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique,
- Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi dans le territoire ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- Mobiliser dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble des dispositifs et moyens d'action de la Région et des partenaires.

La mise en œuvre opérationnelle des CTO se traduit par :

- l'élaboration d'un programme pluriannuel prévisionnel, non contractuel, pré-identifiant les projets d'investissement sur le territoire pour la période 2022-2028 ;
- un travail partenarial pour accompagner l'émergence et la qualification des opérations conduites chaque année et qui pourront faire l'objet d'un soutien financier de la Région, du Département et des autres partenaires financeurs. Ce travail se traduit par la production de programmes opérationnels annuels.

Sur le territoire, les périmètres de contractualisation suivants ont été définis :

- un Contrat Territorial Occitanie à l'échelle de CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées porté par la **CA TLP**,
- un Contrat Territorial Occitanie à l'échelle de la CCPVG et de la CCHB, porté par le **PETR Plaines et Vallées de Bigorre**.



CTO porté par la CATLP

Le CTO de la CA TLP a été approuvé par le comité de pilotage stratégique et de suivi le 30 mai 2023 puis en Conseil Communautaire le 12 juillet 2023. Les objectifs stratégiques de développement et les mesures opérationnelles définis pour la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes Pyrénées sont :

1- Favoriser l'attractivité économique vers un développement moins carboné

- 1.1 - Aider les entreprises à se développer et aménager les zones d'activités économiques communautaires
- 1.2 - Accompagner les projets et attirer de nouvelles activités
- 1.3 - Animer l'écosystème économique
- 1.4 - Soutenir le développement touristique du territoire

2- Améliorer le cadre de vie des habitants

- 2.1- Planification : mettre en place une politique volontariste
- 2.2- Habitat : développer une politique de l'habitat volontariste et accessible et créer les conditions pour des centres villes habités
- 2.3 -Services et équipements : développer une offre de qualité, accessible pour tous
- 2.4: Œuvrer pour la cohésion sociale et territoriale

3- Faire face aux changements climatiques : transition énergétique et mobilités

- 3.1 - Proposer une offre de déplacement en développant le maillage du territoire, en favorisant les mobilités douces et les modes de transports alternatifs
- 3.2- Favoriser l'amélioration énergétique des bâtiments
- 3.3- Préserver les ressources naturelles et développer la production des énergies renouvelables
- 3.4- Mettre en œuvre les outils de la transition écologique

4- Favoriser les complémentarités des territoires interdépendants

CTO porté par le PETR Plaines et Vallées de Bigorre

Le CTO « Haute Bigorre – Pyrénées Vallées des Gaves » a été validé en Comité de Pilotage le 5 juin 2023, puis approuvé par le Conseil Syndical du PETR le 3 juillet 2023.

Pour ce CTO porté par la PETR, les objectifs stratégiques et les mesures opérationnelles sont :

1 - Encourager une transition durable vers des modes de production, de consommation et de déplacement innovants à ancrer sur le territoire

- 1.1 - Accompagner le développement des énergies renouvelables et les actions visant à limiter les gaspillages de ressources
- 1.2 - Améliorer la performance énergétique des logements et des bâtiments publics
- 1.3 - Favoriser les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle et développer la mobilité douce

2 - Proposer un cadre de vie répondant aux besoins des populations vivant sur ce territoire à l'année, notamment en termes d'accès aux logements et aux services

- 2.1 - Offrir des services de proximité à toutes les générations, notamment en renforçant l'accès à l'offre de santé sur le territoire
- 2.2 - Permettre à tous l'accès à des équipements de loisirs, sportifs, culturels ou patrimoniaux de qualité et d'aménagements publics favorisant le lien social
- 2.3 - Disposer d'une offre de logement répondant aux besoins des populations
- 2.4 - Soutenir les projets des bourg-centres Occitanie et des Petites Villes de Demain.

3 - Soutenir un développement touristique qui prend en compte les enjeux liés au changement climatique et préserver le capital naturel marqueur de l'identité de ce territoire

- 3.1 - Accompagner la restructuration de l'économie touristique du territoire, vers plus de qualité et plus de durabilité
- 3.2 - Préserver les ressources naturelles et réduire les risques sur le territoire

4 - Créer un écosystème économique favorable qui contribue à un marché de l'emploi dynamique sur le territoire

- 4.1 - Favoriser un accueil durable des entreprises et accompagner la transition des emplois en renforçant l'offre et l'accès aux formations
- 4.2 - Diversifier et soutenir les activités commerciales, artisanales et agricoles en favorisant les filières courtes, locales ou innovantes

Favoriser les complémentarités des territoires interdépendants



Contacts presse

PETR Plaines et Vallées de Bigorre : Céline Fustier (secteur Haute Bigorre) 05 62 95 08 05
cfustier@haute-bigorre.fr, Nathan Viot (secteur CCPVG) 05 82 68 00 26

Région Occitanie : Elisabeth Pelabon 06 24 49 52 11, elisabeth.pelabon@laregion.fr

CATLP : Julie Saüt 05 62 53 34 30, julie.saut@agglo-tlp.fr

